# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 5.5

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**APPROBATION D'UN CONTRAT RELATIF**

**A UN APERO-CONCERT PLACE CENTRALE**

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Comme chaque année, un apéro-concert sera programmé place Centrale à Riorges, (avec repli en cas de pluie), vendredi 18 septembre 2015 à 19 heures.

Pour cela, il est proposé de passer un contrat avec l’Association "COLOMBIA NUEVA" pour la prestation du groupe **KUMBIA BORUKA,** pour un montant de 970 €.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve ce contrat ;
2. autorise le maire à le signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.